

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **D2026_0004**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **20/01/2026**

Objet : **Décision relative à l'avenant n°2 au marché n° 25.002 - Transformation du bd Industriel en ceinture verte - Tronçon 3 - Lot 2 plantations et mobiliers**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **20/01/2026**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **D_cision DFCPAJI_D2026_0004.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

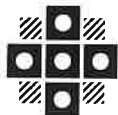
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260120-D2026_0004-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **20/01/2026**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI_D2026_0004

Objet : Avenant n°2 au marché n°25.002 ayant pour objet la transformation du boulevard industriel en ceinture verte – Tronçon 3 – Lot 2 : Plantations et mobiliers

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que le marché n°25.002 ayant pour objet les travaux de plantations et mobiliers urbains dans le cadre de la transformation du tronçon 3 du boulevard industriel en ceinture verte a été notifié à la société FRANCE ENVIRONNEMENT le 13 mai 2025 pour un montant de 648 378,34 € HT ;

Considérant qu'il est souhaité d'ajouter une volige en acier pour limiter les zones d'aires de jeux et de plantations, ainsi que de remplacer les tuteurs bipodes pour les arbres par des tuteurs tripodes ;

Considérant que le marché peut être modifié jusqu'à 15 % du montant du marché initial ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure l'avenant n°2 au marché n°25.002 avec la société FRANCE ENVIRONNEMENT pour un montant de 8 216,26 € HT.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télécours

citoyens». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 20 JAN. 2026

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le : 20 JAN. 2026

Publié sur le site de la Ville le : 20 JAN. 2026